

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 340

15 avril 2005

### SOMMAIRE

Aliva, S.à r.l., Luxembourg .....	16304	Klingelberg Luxembourg A.G., Luxembourg.....	16318
Aliva, S.à r.l., Luxembourg .....	16306	Logicinvest S.A., Luxembourg .....	16301
Allianz Dresdner Hedgefonds, Sicav, Senningerberg.....	16273	Logicinvest S.A., Luxembourg .....	16302
Alpha Omega Solutions, S.à r.l., Luxembourg ...	16294	Lux-Avantage Sicav, Luxembourg .....	16281
Anciennes Tanneries de Wiltz, S.à r.l., Wiltz .....	16310	Lux-Avantage Sicav, Luxembourg .....	16282
Bahia 11, S.à r.l., Luxembourg .....	16285	Midden Europese Beleggingsmaatschappij S.A.H., Luxembourg .....	16310
Britax Luxembourg Financial Services, S.à r.l., Luxembourg .....	16274	MSEOF Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	16307
Chauffage Federspiel, S.à r.l., Bertrange .....	16280	MSEOF Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	16310
Chauffage Federspiel, S.à r.l., Bertrange .....	16282	Overpack Holding S.A., Luxembourg.....	16283
Coral Holding S.A., Luxembourg .....	16306	Overpack Holding S.A., Luxembourg.....	16284
Edder S.A., Luxembourg.....	16313	Phoenix Biocycle Industries A.G., Luxembourg ..	16320
Edder S.A., Luxembourg.....	16315	Pro Mundo Industries S.A., Luxembourg.....	16320
F. van Lanschot Corporate Services S.A., Mamer .	16312	S.E.C. Luxembourg S.A., Bertrange.....	16276
Flystar, S.à r.l., Luxembourg.....	16302	S.E.C. Luxembourg S.A., Bertrange.....	16279
Genwest, S.à r.l., Luxembourg .....	16292	Samarcanda S.A., Luxembourg .....	16297
Genwest, S.à r.l., Luxembourg .....	16294	Samarcanda S.A., Luxembourg .....	16298
Global Technology Systems, S.à r.l., Luxembourg .	16299	SEI International Services, S.à r.l., Luxembourg..	16315
Global Technology Systems, S.à r.l., Luxembourg .	16301	SEI International Services, S.à r.l., Luxembourg..	16318
Horizon Equity S.C.A., Luxembourg .....	16274	Star Parks Luxembourg HoldCo 2, S.à r.l., Luxembourg .....	16284
Horizon Equity S.C.A., Luxembourg .....	16275	Star Parks Luxembourg HoldCo 2, S.à r.l., Luxembourg .....	16312
Ilva International S.A., Luxembourg .....	16311	Terra-Constructions, S.à r.l., Lintgen.....	16319
Ilva International S.A., Luxembourg .....	16312	Terra-Constructions, S.à r.l., Lintgen.....	16319
Infopatient S.A., Luxembourg .....	16295	Toyfin S.A., Luxembourg.....	16291
Infopatient S.A., Luxembourg .....	16297		
Italian Internet Investors Iniziative Holding S.A., Luxembourg.....	16298		

### ALLIANZ DRESDNER HEDGEFONDS, Société d'Investissement à capital variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 99.200.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 18 du 6 janvier 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(005337.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

**BRITAX LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 110.964.450,-.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 82.022.

*Extrait des résolutions des associés de la Société prises en date du 2 décembre 2004*

En date du 2 décembre 2004, les associés de la Société décident:

- d'accepter la démission avec effet au 2 décembre 2004 et d'accorder pleine décharge à Monsieur Heinz-Jürgen Lang, demeurant au 71, Blaubeurerstrasse, D-89077 Ulm, Allemagne, pour l'exécution de son mandat en tant que gérant de la Société jusqu'au 2 décembre 2004;

- de donner décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice social de la Société clôturé au 31 octobre 2004;

- de renouveler les mandats des gérants actuels, à savoir:

\* Monsieur Guy Harles, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

\* Monsieur Willy Grözinger, demeurant Postfach 1161, D-35721 Herborn, Allemagne;

\* Monsieur Doug Robertson, demeurant Blackmore Grange, Blackmore End, WR8 0EE Hanley Swan, Worcs, Grande-Bretagne; et

\* Monsieur Marvin C. Anderson, demeurant 5646 Whitehorn Way, 98230 Blaine, Washington, U.S.A.

pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

BRITAX LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04817. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(107586.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

**HORIZON EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.186.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions HORIZON EQUITY S.C.A. (ci-après «la Société») ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le N° 81 186, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 906 du 22 octobre 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 juin 2004, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Anne-Lyse Gilles, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, représentant l'associé commandité HORIZON EQUITY, S.à r.l, une société avec siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 18 novembre 2004, laquelle est restée annexée à un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 novembre 2004, et qui a été enregistrée le 25 novembre à Luxembourg A.C., Vol. 145S, fol. 81, case 5.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Galliche, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Augier, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'une première assemblée générale extraordinaire de la Société s'est tenue le 23 novembre 2004 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Etant donné que sur les deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-neuf (284.749) actions, dont deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-huit (284.748) actions de commanditaire et une (1) action de commandité, seulement trente-huit mille cent treize (38.113) actions de commanditaire et la seule (1) action de commandité, soit moins de la moitié du capital social, étaient dûment représentées à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II. Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1204 du 25 novembre 2004 et N° 1274 du 11 décembre 2004 ainsi qu'au Luxemburger

Wort du 25 novembre 2004 et du 11 décembre 2004, et au Lëtzebuerger Journal du 26 novembre 2004 et du 12 décembre 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

A. Décision des actionnaires de réduire le capital de la société.

B. Rachat par HORIZON EQUITY SCA, conformément à l'art. 49-3 (1) a) de la loi sur les sociétés commerciales de 38.113 de ses propres actions de commanditaire à HORIZON EQUITY, S.à r.l. au prix unitaire de EUR 50,18.

C. Réduction subséquente du capital social à concurrence de 381.130,- EUR, par annulation des 38.113 actions de commanditaire rachetées.

D. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

E. Divers.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-neuf (284.749) actions, dont deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-huit (284.748) actions de commanditaire et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions huit cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.847.490,-), trente-huit mille cent treize (38.113) actions de commanditaire et la seule (1) action de commandité sont dument représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec les dispositions de l'article 49-3. (1) a) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, il est décidé de racheter 38.113 actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune appartenant à HORIZON EQUITY, S.à.r.l., préqualifiée, au prix unitaire de EUR 50,18.

En conséquence le capital social de la Société est réduit à concurrence de EUR 381.130,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.847.490,- à EUR 2.466.360,- par annulation des 38.113 actions de commanditaire rachetées et par remboursement du montant total de EUR 1.912.510,34 à HORIZON EQUITY, S.à.r.l., préqualifiée.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.466.360,- (deux millions quatre cent soixante-six mille trois cent soixante euros) consistant en 1 (une) action de commandité d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) et en 246.635 (deux cent quarante-six mille six cent trente-cinq) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: A-L. Gilles, A. Galliche, M. Augier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 57, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(002091.3/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**HORIZON EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(002094.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**S.E.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 84.649.

In the year two thousand four, on the twentieth day of December.  
Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of S.E.C. LUXEMBOURG S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Paul Decker, prenamed, on 28 November 2001, published in the Mémorial C number 435 of 19 March 2002. The articles of incorporation have last been amended following a deed of Maître Paul Decker, prenamed, on 29 November 2001, published in the Mémorial C number 565 of 11 April 2002.

The meeting was declared open at 12.00 a.m. with Mr Francesco D'Angelo, company director, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary M<sup>e</sup> Frederic Lahaye, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Manfred Müller, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is as follows:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of two hundred thirty-two million four hundred ninety-five thousand one hundred euro (EUR 232,495,100.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred ninety-seven million one hundred euro (EUR 997,000,100.-), represented by nine million nine hundred seventy thousand and one (9,970,001) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each to one billion two hundred twenty-nine million four hundred ninety-five thousand two hundred euro (EUR 1,229,495,200.-), represented by twelve million two hundred ninety-four thousand nine hundred fifty-two (12,294,952) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To issue two million three hundred twenty-four thousand nine hundred fifty-one (2,324,951) new shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to be issued together with a share premium in the aggregate amount of five hundred forty-two million four hundred eighty-eight thousand four hundred euro (EUR 542,488,400.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription for these two million three hundred twenty-four thousand nine hundred fifty-one (2,324,951) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each by SEC FINANCE S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, in course of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, and to accept payment in full of the aggregate par value of such new shares and of the total share premium in the aggregate amount of five hundred forty-two million four hundred eighty-eight thousand four hundred euro (EUR 542,488,400.-) thereon, by a contribution in kind consisting of all of SEC FINANCE S.A.'s assets and liabilities.

4. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That it results from said attendance list that the shareholders representing the whole corporate capital are present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declaring that they waived the convening formalities and have got knowledge of the agenda prior to this meeting, the meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the Company's subscribed capital by an amount of two hundred thirty-two million four hundred ninety-five thousand one hundred euro (EUR 232,495,100.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred ninety-seven million one hundred euro (EUR 997,000,100.-), represented by nine million nine hundred seventy thousand and one (9,970,001) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each to one billion two hundred twenty-nine million four hundred ninety-five thousand two hundred euro (EUR 1,229,495,200.-), represented by twelve million two hundred ninety-four thousand nine hundred fifty-two (12,294,952) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue two million three hundred twenty-four thousand nine hundred fifty-one (2,324,951) new shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to be issued together with a share premium in the aggregate amount of five hundred forty-two million four hundred eighty-eight thousand four hundred euro (EUR 542,488,400.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

### Subscription - Payment

There now appeared M<sup>e</sup> Manfred Müller, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of SEC FINANCE S.A., prenamed, by virtue of a proxy given on December 16, 2004, which after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SEC FINANCE S.A., prenamed, for the number of shares mentioned hereafter and to make payment in full for each such new shares thus subscribed, including any share premium thereon, by a contribution in kind consisting of all of SEC FINANCE S.A.'s assets and liabilities (the «Contribution») as follows:

Subscriber	Subscribed and paid- in capital (Euro)	Number of shares	Share premium (Euro)
SEC FINANCE S.A., prenamed . . . . .	232,495,100.-	2,324,951	542,488,400.-

The Contribution represents a net contribution in an aggregate amount of seven hundred seventy-four million nine hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 774,983,500.-).

The subscriber acting through its duly appointed attorney-in-fact declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The subscriber, represented as mentioned above, further stated that a report has been drawn up by PricewaterhouseCoopers, with registered seat at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), and signed by Mr Mervyn R. Marins, réviseur d'entreprises, on 20 December 2004, wherein the Contribution so contributed is described and valued, the conclusions of which read as follows:

«Based on the work performed as described in section 3 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the Contributed Assets as defined in section 2.1 of this report amounting to EUR 774,983,500, is not at least equal to the number and nominal value of the shares to be issued of an amount of EUR 232,495,100 and the related share premium, of an amount EUR 542,488,400.»

That report, signed ne varietur by the attorney-in-fact the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the two million three hundred twenty-four thousand nine hundred fifty-one (2,324,951) new shares to the subscriber as stated above.

### Third resolution

The general meeting resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles to reflect the above referred to capital increase, which will now read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital** The Company has an issued capital of one billion two hundred twenty-nine million four hundred ninety-five thousand two hundred euro (EUR 1,229,495,200.-) divided into twelve million two hundred ninety-four thousand nine hundred fifty-two (12,294,952) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share fully paid-in.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 1.00 p.m.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 6,700.- euro.

Insofar as the contribution in kind resolved under the payment and subscription clause of the present deed results in the Company receiving all assets and liabilities of SEC FINANCE S.A., a company with effective place of business and statutory seat in a Member State of the European Union, and insofar as said contribution in kind has been made exclusively in exchange for newly issued shares in the capital of the Company, which has its effective place of business and statutory seat in a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption in this case.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, demeurant à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de S.E.C. LUXEMBOURG S.A., société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul Decker, précité, le 28 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 435 du 19 mars 2002. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, précité, le 29 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 565 du 11 avril 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Francesco D'Angelo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Frederic Lahaye, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de deux cent trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille et cent euros (EUR 232.495.100,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions et cent euros (EUR 997.000.100,-), représenté par neuf millions neuf cent soixante-dix mille et une (9.970.001) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un milliard deux cent vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille deux cent euros (EUR 1.229.495.200,-), représenté par douze millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante-deux (12.294.952) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Émission de deux millions trois cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante et une (2.324.951) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent euros (EUR 542.488.400,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces deux millions trois cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante et une (2.324.951) actions nouvelles, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par SEC FINANCE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, en cours d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles et du paiement complet de la prime d'émission d'un montant total de cinq cent quarante deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent euros (EUR 542.488.400), par un apport en nature de tous les actifs et passifs de SEC FINANCE S.A.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

(iii) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils renoncent aux formalités de convocation et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué au préalable, l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux cent trente-deux millions quatre cent quatre vingt quinze mille et cent euros (EUR 232.495.100,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre vingt dix sept millions et cent euros (EUR 997.000.100,-), représenté par neuf millions neuf cent soixante dix mille et une (9.970.001,-) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un milliard deux cent vingt-neuf millions quatre cent quatre vingt quinze mille deux cent euros (EUR 1.229.495.200,-) représenté par douze millions deux cent quatre vingt quatorze mille neuf cent cinquante-deux (12.294.952) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre deux millions trois cent vingt quatre mille neuf cent cinquante et une (2.324.951) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quarante deux millions quatre cent quatre vingt huit mille quatre cent euros (EUR 542.488.400), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite, Maître Manfred Müller, précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de SEC FINANCE S.A., précitée, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2004 qui, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de SEC FINANCE S.A., précitée, au nombre d'actions nouvelles mentionné ci-après et libérer intégralement chacune de ces actions nouvelles, y compris la prime d'émission, par un apport en nature consistant en l'ensemble de l'actif et du passif de SEC FINANCE S.A. («Apport»), tel que détaillé ci-après:

Souscripteur	Souscrit et payé en capital (Euro)	Nombre d'actions	Prime d'émission (Euro)
SEC FINANCE S.A., préqualifiée . . . . .	232.495.100,-	2.324.951	542.488.400,-

L'Apport représente un apport net d'un montant total de sept cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre vingt trois mille cinq cent euros (EUR 774.983.500,-).

Le souscripteur, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé, a déclaré qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions régulières ont été données pour réaliser toutes les notifications, formalités d'enregistrement et autres formalités nécessaires à la validité du transfert de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par le souscripteur a été rapportée par le notaire instrumentant.

Le souscripteur, représenté tel que précisé ci-dessus, reconnaît en outre qu'un rapport a été établi par PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), et signé par M. Mervyn R. Martins, réviseur d'entreprises, le 20 décembre 2004, dans lequel l'Apport est décrit et évalué et qui contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué tel que décrit à la section 3 du présent rapport, notre attention n'a été attirée par aucun élément qui nous inciterait à considérer que la valeur totale des Actifs Apportés, tels que définis à la section 2.1 du présent rapport, d'un montant de EUR 774.983.500,- n'est pas au minimum égale au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre d'un montant de EUR 232.495.100,- et d'une prime d'émission d'un montant de EUR 542.488.400,-.»

Ce rapport, signé ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les deux millions trois cent vingt quatre mille neuf cent cinquante et une (2.324.951) actions nouvelles au souscripteur tel que mentionné ci-dessus.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**«Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard deux cent vingt neuf millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille deux cent euros (EUR 1.229.495.200,-), divisé en douze millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante-deux (12.294.952) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action complètement libérée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 13.00 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de tout nature qui incombent à la Société en raison l'augmentation de capital proposée sont estimés à 6.700,- euros.

Dans la mesure où l'apport en nature réalisé conformément à la clause sur le paiement et la souscription résulte en la réception par la Société de l'ensemble de l'actif et du passif de SEC FINANCE S.A., une société ayant son siège réel et statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne, et dans la mesure où cet apport en nature a été effectué exclusivement en échange d'actions nouvelles de la Société, ayant son siège réel et statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Dont acte fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. D'Angelo, F. Lahaye, M. Muller, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 décembre 2004.

P. Decker.

(001783.3/206/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

### **S.E.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 84.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 décembre 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(001786.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.  
R. C. Luxembourg B 37.712.

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Federspiel, ingénieur civil, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer, né à Differdange, le 29 juin 1938,

2.- Monsieur Michel Federspiel, ingénieur en mécanique, demeurant à L-3220 Bettembourg, 43, rue Auguste Collart, né à Luxembourg, le 28 juillet 1968,

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Qu' ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer,

Que la société a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 31 juillet 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 54 du 18 février 1992,

Que la société a été modifiée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 31 juillet 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 4 du 4 janvier 1995,

Que la société a été modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 24 avril 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 524 du 17 juillet 1998,

Que la société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.712,

Cet exposé fait, les comparants ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes qu'ils ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

*Première résolution*

Les associés exposent que suite à l'apport de la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l. dans la société FEPAR, S.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, il est désormais constaté que cette dernière est devenue l'unique associée de la société CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l.

Acceptation par les gérants:

Messieurs Pierre et Michel Federspiel, tous deux prénommés agissant en leur qualité de gérants de la société déclarent par les présentes accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

*Deuxième résolution*

Ensuite l'associée unique FEPAR, S.à r.l., représentée par ses deux gérants, Messieurs Pierre et Michel Federspiel, a requis le notaire d'acter la modification de l'article 6 des statuts découlant de l'apport ci-avant, de convertir et d'arrondir le capital social par un prélèvement de 53,24 euros, sur les bénéfices non-distribués de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) toutes attribuées à la société FEPAR, S.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.»

*Troisième résolution*

Messieurs Pierre et Michel Federspiel, prénommés, sont confirmés en qualité de gérant avec pouvoir de signature individuelle.

*Frais*

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la prédite société et sont évalués sans nul préjudice à 1.000,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Federspiel, M. Federspiel, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 décembre 2004.

P. Decker.

(001812.3/206/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.



**LUX-AVANTAGE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 46.041.

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de LUX-AVANTAGE, R. C. Luxembourg B 46.041, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 1993.

Les statuts de la Société ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 54 du 8 février 1994.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clerveaux, en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 868 du 30 novembre 2000.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Echternach.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Schu, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Itzig.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Wagener, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente Assemblée Générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1211 du 26 novembre 2004 et N° 1244 du 6 décembre 2004, et au Luxemburger Wort des 26 novembre 2004 et 6 décembre 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'Assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2004.

2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004; affectation des résultats.

3) Donner quitus aux Administrateurs.

4) Nominations statutaires.

5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.

6) Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 3.998.519 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 16 décembre 2004, 61.389 actions sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'Assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2004.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2004 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration.

Compartiment LUX-AVANTAGE I:

- Actif net au 30 septembre 2004: . . . . . 191.205.141,92 EUR

- Résultat net réalisé au 30 septembre 2004: . . . . . 1.292.950,96 EUR

- Résultat des opérations au 30 septembre 2004: . . . . . 20.319.079,48 EUR

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur:

- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;

- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) étant zéro, aucun dividende ne sera payé.

Ainsi, le coupon numéro 22 reste attaché à la feuille des coupons.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 30 septembre 2004.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Guy Rosseljong en tant que nouvel Administrateur à partir du 1<sup>er</sup> février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2005:

Monsieur Jean-Claude Finck, président;  
Monsieur Armand Weis, vice-président;  
Monsieur Michel Birel, administrateur  
Monsieur Gilbert Ernst, administrateur;  
Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur;  
Monsieur Jacques Mangen, administrateur;  
Monsieur Nicolas Rollinger, administrateur;  
Monsieur Guy Rosseljong, administrateur;  
Monsieur Paul Waringo, administrateur.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2005.

*Divers*

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de 30.840,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: C. Bettendorff, P. Schu, M. Wagener, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, vol. 146S, fol. 17, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(002087.3/230/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**LUX-AVANTAGE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 46.041.

Les comptes annuels au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09481, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(002089.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 37.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 décembre 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(001816.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**OVERPACK HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 100.481.

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OVERPACK HOLDING S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par le Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 du 11 mai 2004,

modifiée suivant acte reçu par le Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 16 juillet 2004,

modifiée suivant acte reçu par le Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 octobre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 100.481.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ekaterini Mouzaki, avocate, demeurant à B-1000 Brussels, 7, place Jean Jacobs.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de deux millions vingt-quatre mille euros (2.024.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six millions trente-quatre mille huit cent quatre-vingts euros (6.034.880,- EUR) à huit millions cinquante huit mille huit cent quatre-vingts euros (8.058.880,- EUR) par la création et l'émission de six mille trois cent vingt-cinq (6.325) nouvelles actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération de six mille trois cent vingt-cinq (6.325) actions nouvelles par MORNOS SA, société de droit grecque, avec siège social à Thiva, rue 7km Thivas-Chalkidas, en Grèce, inscrite au Registre des Sociétés Anonymes et des Sociétés à Responsabilité Limitée de la Préfecture de Viotias, sous numéro 24908/11/B/91/25,

3.- Renonciation de l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

4.- Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit millions cinquante-huit mille huit cent quatre-vingts Euros (8.058.880,- EUR), représenté par vingt-cinq mille cent quatre-vingt-quatre (25.184) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions vingt-quatre mille euros (2.024.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six millions trente-quatre mille huit cent quatre-vingts euros (6.034.880,- EUR) à huit millions cinquante-huit mille huit cent quatre-vingts euros (8.058.880,- EUR) par la création et l'émission de six mille trois cent vingt-cinq (6.325) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par MORNOS S.A., société de droit grecque, avec siège social à Thiva, rue 7km Thivas-Chalkidas, en Grèce, inscrite au Registre des Sociétés Anonymes et des Sociétés à Responsabilité Limitée de la Préfecture de Viotias, sous numéro 24908/11/B/91/25,

ici représentée par Madame Ekaterini Mouzaki, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Athènes, le 17 décembre 2004, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de deux millions vingt-quatre mille euros (2.024.000,- EUR) est à la libre disposition de la société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit millions cinquante-huit mille huit cent quatre-vingts Euros (8.058.880,- EUR), représenté par vingt-cinq mille cent quatre-vingt-quatre (25.184) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 22.700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, D. Origer, E. Mouzaki, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, vol. 146S, fol. 30, case 5. – Reçu 20.240 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 décembre 2004.

P.Decker.

(001794.3/206/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**OVERPACK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 100.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 décembre 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(001798.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**STAR PARKS LUXEMBOURG HoldCo 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.038.

*Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 28 juillet 2004*

Entre

PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG, ayant son siège social au Pienzenauerstrasse 27, D-81679 München

et la société

MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND I LP, DELAWARE LIMITED PARTNERSHIP ayant son siège social à One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, Etats-Unis.

La société PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG cède à MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND I LP, qui accepte 3.153 parts sociales, représentant 0,63% du capital social de la société STAR PARKS LUXEMBOURG HoldCo 2, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

B. Nasr / K. van Baren

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08985. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(003720.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

**BAHIA 11, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 105.189.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-first day of December.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Adriana Lima Da Silva, born on June 12, 1981 in Salvador de Bahia, Brasil, with professional address at c/o Salans, 620 Fifth Avenue, New York, NY 10020-2457, United States of America,

here represented by Mr Xavier Nevez, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris on December 7, 2004,

himself here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer,  
by virtue of a power of substitution given in Luxembourg on December 21, 2004.

The said proxy and power of substitution, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société à responsabilité limitée*, under the name of BAHIA 11, S.à r.l., (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformation as well as the maintenance of these assets.

3.5 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

### Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### **Art. 11. Liability of the managers**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of Partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual Accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

### *VII. General provision*

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon Ms Adriana Lima Da Silva, represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,200.-.

*Resolutions of the sole Partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at one (1);

2. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Hermanus Roelof Willem Troskie, company director, born on 24 May 1970, in Amsterdam, the Netherlands, with professional address in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

3. The registered office of the Company is set in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mlle Adriana Lima Da Silva, née le 12 juin 1981 à Salvador de Bahia, Brésil, avec adresse professionnelle à c/o Salans, 620 Fifth Avenue, New York, NY 10020-2457, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par M. Xavier Nevez, maître en droit, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 7 décembre 2004,

lui-même ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer, en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg le 21 décembre 2004.

Lesquels procuration et pouvoir de substitution resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BAHIA 11, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées



ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens

3.5 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou

représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des Associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes Annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

*VII. Disposition générale*

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

*Souscription - Libération*

Mlle Adriana Lima Da Silva, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.200,-.

*Décision de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1);
2. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:  
Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, administrateur de sociétés, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
3. Le siège social de la Société est établi à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, vol. 146S, fol. 42, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(001766.3/230/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**TOYFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.174.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 décembre 2004*

*Résolution*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Christophe Velle décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 24 septembre 2004;

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide à l'unanimité d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'administration*

- M. Rolando Papucci, dirigeant d'entreprises, demeurant à Florence (Italie), président;
- M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001566.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

**GENWEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 99.980.

In the year two thousand four, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, having its registered office at Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mrs. Audrey Raphael, accountant, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of GENWEST, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 31, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 545 of May 26, 2004;

- that the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the subscribed capital by one hundred thirty-three million two hundred forty-three thousand nine hundred Euro (EUR 133,243,900) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one hundred thirty-three million two hundred fifty-six thousand four hundred Euro (EUR 133,256,400) by the issuing of one million three hundred thirty-two thousand four hundred thirty-nine (1,332,439) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon:

Mr Nicholas Robert Clive-Worms, company director, born in London, on November 14, 1942, residing at 25, St. James Street, London SW1A 1HA,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr Guillaume Martin-Saudax, prenamed, and Mrs. Audrey Raphael, prenamed, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy established on December 4, 2004,

declared to subscribe to one million three hundred thirty-two thousand four hundred thirty-nine (1,332,439) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of one million three hundred thirty-two thousand four hundred thirty-nine (1,332,439) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, of WINVEST, S.à r.l., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, i.e. approximately 99,9906% of the aggregate share capital.

It results from a certificate of the manager of WINVEST, S.à r.l., issued on December 8, 2004 that:

«- Nicholas Robert Clive-Worms is the owner of 1,332,439 shares of WINVEST, S.à r.l., being approximately 99,9906% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- Nicholas Robert Clive-Worms is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Luxembourg law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Luxembourg, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

- on December 8, 2004, the 1,332,439 shares to be contributed are worth at least Euro 133,243,900, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.»

Such certificate and proxy, after signature *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

The partners decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred thirty-three million two hundred fifty-six thousand four hundred Euro (133,256,400.- EUR) represented by one million three hundred thirty-two thousand five hundred sixty-four (1,332,564) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

### Costs

The appearing parties, represented as stated hereabove, refer, for what concerns the contribution in kind, to article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euro (6.000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Ici représentée par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Madame Audrey Raphael, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée actuelle de la société GENWEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 545 du 26 mai 2004;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent trente-trois millions deux cent quarante-trois mille neuf cents euros (EUR 133.243.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent trente-trois millions deux cent cinquante-six mille quatre cents euros (EUR 133.256.400,-) par l'émission de un million trois cent trente-deux mille quatre cent trente-neuf (1.332.439) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Souscription - Libération

Est intervenu aux présentes:

Monsieur Robert Nicholas Clive-Worms, administrateur de société, né à Londres le 14 novembre 1942, demeurant à 25, St. James Street, Londres SW1A 1HA,

ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, prénommé et Madame Audrey Raphael, prénommée, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2004,

lequel déclare souscrire un million trois cent trente-deux mille quatre cent trente-neuf (1.332.439) parts sociales nouvelles et les libérer totalement, moyennant l'apport en nature de un million trois cent trente-deux mille quatre cent trente-neuf (1.332.439) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, de WINVEST, S.à r.l., ayant son siège social sis à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, soit une participation de 99,9906% dans le capital social total.

Il résulte d'un certificat délivré par le gérant de WINVEST, S.à r.l., émis le 8 décembre 2004 que:

«- Robert Nicholas Clive-Worms est propriétaire de 1.332.439 parts sociales de WINVEST, S.à r.l., soit 99,9906% du capital social total.

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- Robert Nicholas Clive-Worms est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces parts sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises au Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 8 décembre 2004, les 1.332.439 parts sociales à apporter ont une valeur de EUR 133.243.900 cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.»

Lesdits certificat et procuration resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

#### Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente-trois millions deux cent cinquante-six mille quatre cents euros (133.256.400.- EUR) représenté par un million trois cent trente-deux mille cinq cent soixante-quatre (1.332.564) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée.

*Frais*

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, se réfèrent, en ce qui concerne l'apport en nature, à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six mille euros (6.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Martin-Saudax, A. Raphael, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2004, vol. 429, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(002123.3/242/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**GENWEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 99.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(002125.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**ALPHA OMEGA SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.883.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société MIDWAY HOLDINGS Ltd., avec siège social à P.O. Box 8320, Panama 7, République de Panama, enregistrée sous le numéro 207720/23367/181,

ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur, demeurant à Leudelange,

agissant en sa qualité d'administrateur, nommé à cette fonction suivant réunion du conseil d'administration du 24 août 1993.

2.- La société LIBOURNE COMPANY Ltd., avec siège social à Abbot Building, Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 68.975,

ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur, demeurant à Leudelange,

agissant en tant que Directeur de la prédite société,

Lesquelles comparantes ici représentées sont les seules associées, représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée ALPHA OMEGA SOLUTIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 9 février 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 217 du 30 avril 1996,

modifiée en dernier lieu suivant acte sous seing privé des associées tenue le 5 novembre 1999, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 149 du 27 février 2001,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.883,

Ensuite les associées, représentées comme dit ci-avant, requièrent le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par elles à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associées approuvent le rapport du Commissaire à la liquidation soumis à l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

Les associées adoptent les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, né à Kinshasa, le 25 octobre 1952, et au Commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, RCS Luxembourg B 45.066, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

*Troisième résolution*

Les associées déclarent que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, vol. 146S, fol. 30, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 décembre 2004.

P. Decker.

(001800.3/206/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**INFOPATIENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.170.

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFOPATIENT S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date 25 mai 2000, publié au Mémorial C du 4 octobre 2000, numéro 723.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Colin, expert-comptable, né le 12 septembre 1972 à Le Chenit (suisse), demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Claude Prat, employé privé, né le 26 août 1947 à Toulouse (France), demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles Malhomme, administrateur de sociétés, né le 9 septembre 1964 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions
- 2) Augmentation du capital social à concurrence de trois mille quatre cent huit virgule quatre-vingt-dix euros (3.408,90 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente-quatre mille trois cent quatre-vingt quinze virgule cinquante-neuf euros (34.395,59 EUR) par la création et l'émission de cent dix (110) actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, assorties chacune d'une prime d'émission de 6.782,07 EUR, ayant les mêmes droits que les actions existantes.
- 3) Renonciation par les actuels actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
- 4) Souscription intégrale des 110 actions nouvelles et libération intégrale par un apport en nature, à savoir 75% des actions de la société CENTRE CAP S.A.S.,
- 5) Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société.
- 6) Démission de KENYON MANAGEMENT S.A. de son poste d'administrateur
- 7) Nomination de Monsieur Gilles Kampf comme nouvel administrateur
- 8) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et libéré à concurrence de trois mille quatre cent huit virgule quatre-vingt-dix euros (3.408,90 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze virgule cinquante-neuf euros (34.395,59 EUR) par la création et l'émission de cent dix (110) actions nouvelles, ayant les mêmes droits que les actions existantes, assorties chacune d'une prime d'émission de six mille sept cent quatre-vingt-deux virgule zéro sept euros (6.782,07 EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que les actionnaires actuels, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant.

*Quatrième résolution*

*Souscription*

Est intervenue,

Madame le Docteur Régine Rouzier, demeurant à F-34000 Montpellier, 452, rue du Mas Rouge, ici représentée par Monsieur Gilles Malhomme, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société INFOPATIENT S.A. et a déclaré souscrire à cent dix (110) actions nouvelles.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par Madame le Docteur Régine Rouzier, préqualifiée.

*Libération*

Madame le Docteur Régine Rouzier, préqualifiée, a libéré intégralement la souscription des cent dix (110) actions nouvelles ensemble avec une prime d'émission totale de sept cent quarante-six mille vingt-sept virgule soixante-dix euros (746.027,70 EUR), au moyen d'un apport autre qu'en numéraire consistant en mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions qu'elle détient dans la société CENTRE CAP S.A.S., société par action simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-34000 Montpellier, 9, avenue Charles Flahaut, et représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de cette société, pour une valeur globale de sept cent quarante-neuf mille quatre cent trente-six virgule soixante euros (EUR 749.436,60).

La consistance et la valeur de cet apport sont certifiées exactes par un rapport de Monsieur François David, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, établi en date du 10 décembre 2004, dont la conclusion se lit comme suit:

*«Conclusion*

Sur la base des vérifications effectuées, nous n'avons aucune observation à formuler sur la valeur des apports autres qu'en numéraire à effectuer, qui correspondent au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

Le souscripteur, préqualifié, attestent expressément par la présente au notaire soussigné qu'il est propriétaire des actions apportées de la société CENTRE CAP S.A.S., précitée.

Par ailleurs, le souscripteur, préqualifié, déclare au notaire soussigné que les actions apportées de la société CENTRE CAP S.A.S. sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'il n'existe dans leur chef aucun obstacle ni interdiction de céder qui pourraient entraver l'apport des actions à la société anonyme INFOPATIENT S.A.

La comparante déclare que les actions apportées à la Société représentent 75% du capital de CENTRE CAP S.A.S.

Il en résulte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux se trouvent remplies.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social de la société est fixé à trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze virgule cinquante-neuf euro (EUR 34.395,59) représenté par mille cent dix (1.110) actions sans désignation de valeur nominale.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de KENYON MANAGEMENT S.A. comme administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.



*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Gilles Kampf, administrateur de sociétés, né le 22 juin 1955 à Lyon (F), demeurant à L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.  
Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Evaluation - Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Colin, C. Prat, G. Malhomme, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 146S, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 janvier 2005.

P. Bettingen.

(001817.3/202/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**INFOPATIENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 janvier 2005.

P. Bettingen.

(001818.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**SAMARCANDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.664.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAMARCANDA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 971 du 26 juin 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.664.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 14 (alinéa 1<sup>er</sup>).** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

2.- Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SAMARCANDA S.A.

3.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 14. (alinéa 1<sup>er</sup>).** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SAMARCANDA S.A.

*Troisième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, S. Spadafora, E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2004, vol. 358, fol. 47, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 janvier 2005.

H. Beck.

(001801.2/201/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**SAMARCANDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.664.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 janvier 2005.

H. Beck.

(001806.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**ITALIAN INTERNET INVESTORS INIZIATIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.505.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 31 décembre 2004*

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer le mandat du Commissaire aux Comptes, la société DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, et lui donne décharge pour son activité jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société HRT REVISION, S.à r.l., 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Son mandat prend effet immédiat, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des présents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE, société anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00701. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(001568.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

**GLOBAL TECHNOLOGY SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.156.

In the year two thousand four, on the tenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. WORLD TECHNOLOGY SYSTEMS S.A., a société anonyme having its registered office in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, R.C.S. Luxembourg B 102.148,

2. LAURO QUATTRO S.p.A., having registered office at via del Lauro, 7, 20121 Milano, Italy,

both here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., and MUTUA S.A. having its registered office in Luxembourg, on behalf of two proxies dated on December 10, 2004, itself represented by Mr Adriano Fossati, employee, residing professionally in Luxembourg and Mr Patrick van Denzen, employee, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their capacity as proxy holder B and A.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of GLOBAL TECHNOLOGY SYSTEMS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on July, 23, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1021 of October, 13, 2004.

- that the sole shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the subscribed capital by four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (487,500.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to five hundred thousand euro (500,000.- EUR) by the issuance of nineteen thousand five hundred (19,500) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders in the following proportion:

*Subscription-Payment*

Thereupon:

A) WORLD TECHNOLOGY SYSTEMS S.A., prenamed, here represented as stated, declares to subscribe to nine thousand seven hundred fifty (9,750) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of two hundred forty-three thousand seven hundred fifty euro (243,750.- EUR).

B) LAURO QUATTRO S.p.A, prenamed, represented as stated, declares to subscribe to nine thousand seven hundred fifty (9,750) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of two hundred forty-three thousand seven hundred fifty euro (243,750.- EUR).

The total amount of four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (487,500.- EUR) is at the disposal of the company;

proof of the payment has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is fixed at five hundred thousand euro (500,000.- EUR) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

*Fourth resolution*

The shareholders decide to accept the resignation of MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as manager and to give discharge for the exercise of its mandate.

*Fifth resolution*

The shareholders decide to appoint new class «A» managers and class «B» managers:

Are appointed class «A» managers for an undefined period:

1) Mr Eric van der Stoel, tax counsel, professionally residing at Koningin Emmaplein 13 3016 AB Rotterdam, (The Netherlands),

2) Mr Neil Smith, investment manager, professionally residing at 53-54, Grosvenor Street, London W1K 3 HU, (UK),

Are appointed class «B» managers for an undefined period:

1) Mr Alain Steichen, lawyer, professionally residing at 44, rue de la Vallée L-2015 Luxembourg,

2) Mr Jean-Pierre Winandy, Lawyer, professionally residing at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand seven hundred euro (6,700.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. WORLD TECHNOLOGY SYSTEMS S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, R.C.S. Luxembourg B 102.148,

2. LAURO QUATTRO S.p.A, ayant son siège social à via del Lauro, 7, 20121 Milano, Italie, toutes deux représentées par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. respectivement MUTUA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, aux termes de deux procurations sous seing privé datées du 10 décembre 2004, elle-même représentée par Monsieur Adriano Fossati, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant respectivement en leur qualité de fondé de pouvoir B et A.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société GLOBAL TECHNOLOGY SYSTEMS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1021 du 13 octobre 2004.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quatre vingt-sept mille cinq cents euros (487.500,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par l'émission de dix-neuf mille cinq cents (19.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Deuxième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les associés actuels de la société dans les proportions suivantes.

#### Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

A) WORLD TECHNOLOGY SYSTEMS S.A., prénommée, ici représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire neuf mille sept cent cinquante (9.750) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de deux quarante-trois mille sept cent cinquante euros (243.750,- EUR).

B) LAURO QUATTRO S.p.A, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire neuf mille sept cent cinquante (9.750) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de deux quarante-trois mille sept cent cinquante euros (243.750,- EUR).

Le montant total de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500,- EUR), se trouve à présent à la disposition de la société.

Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

#### Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites entièrement libérées.»

#### Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. de sa fonction de gérant et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

#### Cinquième résolution

Les associés décident de nommer des gérants de classe «A» et des gérants de classe «B».

Sont nommés gérants de classe «A» pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Eric van der Stoel, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Koningin Emmaplein 13 3016 AB, Rotterdam (Pays-Bas),

2) Monsieur Neil Smith, gérant d'investissement, demeurant professionnellement à 53-54, Grosvenor Street, Londres W1K 3 HU, (Royaume Uni).

Sont nommés gérants de classe «B» pour une durée indéterminée:

- 1) Monsieur Alain Steichen, avocat, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée L-2015 Luxembourg,
  - 2) Monsieur Jean-Pierre Winandy, avocat, demeurant professionnellement à 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six mille sept cents euros (6.700,- EUR)

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Fossati, P. van Denzen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, vol. 146S, fol. 13, case 3. – Reçu 4.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

G. Lecuit.

(001887.3/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**GLOBAL TECHNOLOGY SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

G. Lecuit.

(001889.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**LOGICINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.666.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOGICINVEST S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 971 du 26 juin 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.666.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 14. (alinéa 1<sup>er</sup>).** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

2.- Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LOGICINVEST S.A.

3.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 14. (alinéa 1<sup>er</sup>).** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LOGICINVEST S.A.

*Troisième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, S. Spadafora, E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2004, vol. 358, fol. 48, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 janvier 2005.

H. Beck.

(001795.2/201/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**LOGICINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 janvier 2005.

H. Beck.

(001797.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**FLYSTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 105.161.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Maurice Blajman, directeur de sociétés, demeurant à F-57950 Montigny les Metz, 2D, Allée du Parc des Couvents.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la détention et l'exploitation par voie de location et de toute autre manière d'aéronefs civils de toutes sortes sans jamais entrer dans le domaine de l'aviation commerciale et/ou dans le transport public.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour l'objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de FLYSTAR, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par Monsieur Maurice Blajman, directeur de sociétés, demeurant à F-57950 Montigny les Metz, 2D, Allée du Parc des Couvents.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2005.

*Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ huit cent cinquante Euros (€ 850,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Maurice Blajman, directeur de sociétés, demeurant à F-57950 Montigny les Metz, 2D, Allée du Parc des Couvents.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Lionel Chouard, directeur de sociétés, demeurant à L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

3.- La société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants pour tous les engagements inférieurs à mille deux cent cinquante Euros (€ 1.250,-). Pour les engagements dépassant ce montant, la société est engagée par la signature individuelle du gérant technique.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Blajman, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2004, vol. 358, fol. 48, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 janvier 2005.

H. Beck.

(001545.3/201/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

**ALIVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 65.455.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of December.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

ANTERANA HOLDINGS AG, a company with registered office in CH-8750 Glarus, Switzerland, Spielhof, 3, here represented by Mr Cédric Pedoni, jurist, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Glarus, Switzerland, on December 24, 2004,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of ALIVA, S.à r.l., R. C. B Number 65.455, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 717 of 3 October 1998.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary dated March 29, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 987 of June 28, 2002.

- The company's capital is set at sixty-seven thousand nine hundred and fifty (67,950.-) euro (EUR), represented by two thousand seven hundred and eighteen (2,718) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1.- Increase of the corporate capital of the company by EUR 40,600.- to bring it from its present amount of EUR 67,950.- to EUR 108,550.- by the creation and issue of 1,624 new shares with a par value of EUR 25.- each.

2.- Subscription of the new shares by ANTERANA HOLDINGS AG and payment in kind by conversion of part of a loan into share capital.

3.- Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation.

4.- Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The corporate capital of the company is increased by forty thousand six hundred (40,600.-) euro to bring it from its present amount of sixty-seven thousand nine hundred and fifty (67,950.-) euro to one hundred and eight thousand five hundred and fifty (108,550.-) euro by the creation and issue of one thousand six hundred and twenty-four (1,624) new shares of a par value of twenty-five (25.-) euro each.



The new shares have been entirely subscribed by ANTERANA HOLDINGS AG, prenamed, and they have been paid up by a contribution in kind of part of a loan of the same amount against the company.

It results from a certificate issued in Luxembourg and Zürich on December 27, 2004 and signed by HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and RBZ FIDUCIAIRE S.A. c/o Rothschild Bank AG, Zollikerstrasse 181, CH-8008 Zürich, acting in their capacities as managers of ALIVA, S.à r.l., that:

- ANTERANA HOLDINGS AG, a company with its registered office in CH-8750 Glarus, Switzerland, Spielhof 3, has granted a loan to ALIVA, S.à r.l., for an amount of EUR 40,601.13 (forty thousand six hundred and one euro and thirteen cents) referred to as «the Debt»:

- the debt is an executable instrument.
- the debt is unquestionable, outstanding and immediately payable.
- the debt reflects the existing debt between the various partners involved.
- nothing opposes to the contribution of the amount of EUR 40,600.

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's capital is set at one hundred and eight thousand five hundred and fifty-five (108,550.-) euro (EUR), represented by four thousand three hundred and forty-two (4,342) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the présent original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ANTERANA HOLDINGS AG, avec siège social à CH-8750 Glarus, Suisse, Spielhof, 3  
ici représentée par Monsieur Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Glarus, Suisse, le 24 décembre 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ALIVA, S.à r.l, R. C. B numéro 65.455, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 17 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 717 du 3 octobre 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 987 du 28 juin 2002.

- Le capital social de cette société est fixé à soixante-sept mille neuf cent cinquante (67.950,-) euros (EUR), représenté par deux mille sept cent dix-huit (2.718) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25.-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 40.600,- pour le porter de son montant actuel de EUR 67.950,- à EUR 108.550,- par la création et l'émission de 1.624 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

2.- Souscription des nouvelles parts sociales par ANTERANA HOLDINGS AG et libération par apport en nature par conversion d'une partie d'une créance en capital social.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

4.- Divers.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de quarante mille six cents (40.600,-) euros pour le porter de son montant actuel de soixante-sept mille neuf cent cinquante (67.950,-) euros à cent huit mille cinq cent cinquante (108.550,-) euros par la création et l'émission de mille six cent vingt-quatre (1.624) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par ANTERANA HOLDINGS AG, préqualifiée, et elles ont été libérées par un apport en nature d'une partie de la créance d'un même montant envers la société.

Il résulte d'un certificat émis à Luxembourg et Zürich en date du 27 décembre 2004 par HALSEY, S.à r.l., une société avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy et RBZ FIDUCIAIRE S.A. c/o ROTHSCHILD BANK AG, Zollikerstrasse 181, CH-8008 Zürich, agissant en tant que gérants de ALIVA, S.à r.l., que:

- ANTERANA HOLDINGS AG, une société avec siège social à CH-8750 Glarus, Suisse, Spielhof 3, a accordé un prêt à ALIVA, S.à r.l., pour un montant de EUR 40.601,13 (quarante mille six cent un euros et treize cents) désigné par «la Créance»:

- la créance est un instrument exécutoire et est basée sur un contrat de prêt par écrit.
- la créance est certaine, liquide et exigible.
- la créance reflète la créance existante entre les différentes parties concernées.
- rien ne s'oppose à l'apport du montant de EUR 40.600.

Ces déclarations, comptes intérimaires et certificat, après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6, dernier alinéa des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à cent huit mille cinq cent cinquante (108.550,-) euros (EUR), représenté par quatre mille trois cent quarante-deux (4.342) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: C. Pedoni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, vol. 146S, fol. 49, case 8. – Reçu 406 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(001875.3/230/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**ALIVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 65.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(001876.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**CORALI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.566.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 décembre 2004, que:

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004:

- Monsieur François Winandy, Administrateur, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Giovanni Viani, directeur de banque, demeurant à Genève (CH),
- Monsieur Alexandre Montavon, avocat demeurant à Genève (CH).

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00546. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(001570.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

**MSEOF HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 94.684.

In the year two thousand four, on the fourth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

MSEOF FINANCE, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

hereby represented by Mr Emmanuel Frédéric Henrion, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 3, 2004.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of MSEOF HOLDING, S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of MSEOF HOLDING, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) (the «Company») incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N° 856 of 21 August 2003, last time amended by deed of the undersigned notary on 20 April 2004, published in the Mémorial C N° 740 of 20 July 2004 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 94.684.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred fifty-two thousand euros (EUR 152,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred forty thousand euro (EUR 140,000.-) divided into one thousand four hundred (1,400) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to two hundred ninety-two thousand euro (EUR 292,000.-) divided into two thousand nine hundred and twenty (2,920) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

2. To issue one thousand five hundred and twenty (1,520) new shares so as to raise the number of shares from one thousand four hundred (1,400) shares to two thousand nine hundred and twenty (2,920) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one thousand five hundred and twenty (1,520) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by MSEOF FINANCE, S.à r.l. and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred fifty-two thousand euros (EUR 152,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred forty thousand euro (EUR 140,000.-) divided into one thousand four hundred (1,400) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to two hundred ninety-two thousand euro (EUR 292,000.-) divided into two thousand nine hundred and twenty (2,920) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

*Second resolution*

The single partner resolves to issue one thousand five hundred and twenty (1,520) new shares so as to raise the number of shares from one thousand four hundred (1,400) shares to two thousand nine hundred and twenty (2,920) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

*Subscription and Payment*

Thereupon appeared Mr Emmanuel Frédéric Henrion, lawyer, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of MSEOF FINANCE, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of the proxy referred to herein above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of MSEOF FINANCE, S.à r.l., for one thousand five hundred and twenty (1,520) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) of the Company, and to make payment in full for each such shares by a contribution in kind of six thousand and eighty (6,080) shares of twenty-

five euro (EUR 25.-) each in MSEOF MARENGO, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 102.018 representing a net contribution of an amount of one hundred fifty-two thousand euro (EUR 152,000.-) (the «Contribution»).

MSEOF FINANCE, S.à r.l., acting through its duly authorized attorney in fact declared that there exists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the existence and the ownership by MSEOF FINANCE, S.à r.l., of the Contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in kind consisting of the Contribution and to allot the one thousand five hundred and twenty (1,520) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), to MSEOF FINANCE, S.à r.l.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

«**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred ninety-two thousand euro (EUR 292,000.-) divided into two thousand nine hundred and twenty (2,920) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

#### *Expenses*

Insofar as the contribution in kind relates to shares representing 92% of the share capital of MSEOF MARENGO, S.à r.l., a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MSEOF FINANCE, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

représentée par Monsieur Emmanuel Frédéric Henrion, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 3 novembre 2004.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de MSEOF HOLDING, S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de MSEOF HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, le 3 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N° 856 du 21 août 2003, modifié la dernière fois par acte du notaire soussigné du 20 avril 2004 publié au Mémorial C N° 740 du 20 juillet 2004, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 94.684.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour*

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cent cinquante-deux mille euros (152.000.- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de cent quarante mille euros (140.000.- EUR) divisé en mille quatre cents (1.400) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, à deux cent nonante deux

mille euros (292.000,- EUR) divisé en deux mille neuf cent vingt (2.920) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

2. Emission de mille cinq cent vingt (1.520) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de mille quatre cent (1.400) parts sociales à deux mille neuf cent vingt (2.920) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par MSEOF FINANCE, S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de Linklaters Loesch de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent cinquante-deux mille euros (152.000,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de cent quarante mille euros (140.000,- EUR) divisé en mille quatre cents (1.400) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à deux cent nonante deux mille euros (292.000,- EUR) divisé en deux mille neuf cent vingt (2.920) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre mille cinq cent vingt (1.520) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de mille quatre cent (1.400) parts sociales à deux mille neuf cent vingt (2.920) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription et Libération*

Ensuite est intervenu Monsieur Emmanuel Frédéric Henrion, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MSEOF FINANCE, S.à r.l., en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de MSEOF FINANCE, S.à r.l., mille cinq cent vingt (1.520) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature de six mille quatre-vingts (6.080) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune de MSEOF MARENGO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 102.018, représentant un apport net d'un montant de cent cinquante-deux mille euros (152.000,- EUR) (l'«Apport»).

MSEOF FINANCE, S.à r.l., agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert des parts constitutives de l'Apport de la Société, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des parts constitutives de l'Apport à la Société.

La preuve de l'existence et de la propriété par MSEOF FINANCE, S.à r.l. des parts constitutives de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter ladite souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature correspondant à l'Apport et d'attribuer mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à MSEOF FINANCE, S.à r.l.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent nonante-deux mille euros (292.000,- EUR) divisé en deux mille neuf cent vingt (2.920) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

*Evaluation des frais*

Dans la mesure où l'apport en nature concerne 92% des parts représentatives du capital social de MSEOF MARENGO, S.à r.l., société établie dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement deux mille euros (2.000,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. F. Henrion, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 54, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004

G. Lecuit.

(001878.3/220/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**MSEOF HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

G. Lecuit.

(001880.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**ANCIENNES TANNERIES DE WILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9550 Wiltz, 42A, rue Joseph Simon.

R. C. Luxembourg B 103.088.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2004, réf. DSO-AX00089, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

ANCIENNES TANNERIES DE WILTZ, S.à r.l.

Signature

(904056.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2004.

**MIDDEN EUROPESE BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 51.498.

Lors de l'assemblée générale en date du 21 mai 2004, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Paul Lutgen en sa qualité d'administrateur est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2) Le nombre des administrateurs est porté à trois.

3) La valeur nominale des actions est supprimée.

4) Le capital social de la société de NLG 8.040.000,00 est converti en EUR 3.648.392,93.

L'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Das gezeichnete Kapital beträgt EUR 3.648.392,93 eingeteilt in 10.000 Aktien der Kategorie A und in 1.598.000 Aktien der Kategorie B, ohne Nominalwert.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001683.3/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

**ILVA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 98.029.

L'an deux mille quatre, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ILVA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 150 du 5 février 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 711 du 9 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Eddy Donadello, comptable, demeurant à Jemeppe-sur-Sambre.

Le Président désigne comme secrétaire M. Michel Comblin, conseil fiscal, demeurant à Genappe.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Claude Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les seize millions quatre cent quarante mille (16.440.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'année sociale de la société pour qu'elle commence désormais le 1<sup>er</sup> janvier pour finir le 31 décembre de la même année et pour la première fois en 2004.

2.- Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

3.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 2<sup>ème</sup> mardi du mois de septembre au 2<sup>ème</sup> mardi du mois de juin et pour la première fois en 2005.

4.- Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier pour finir le 31 décembre de la même année.

En outre l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 1<sup>er</sup> juin 2004 se terminera le 31 décembre 2004 et que les exercices suivants courront du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de la même année.

*Deuxième résolution*

Faisant suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Article 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 2<sup>ème</sup> mardi mois de septembre au 2<sup>ème</sup> mardi du mois de juin et pour la première fois en 2005.

*Quatrième résolution*

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Donadello, M. Comblin, C. Zimmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2004, vol. 429, fol. 44, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(002043.3/242/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

---

**ILVA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 98.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(002044.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

---

**F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.990.

Lors du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> décembre 2004, les décisions suivantes ont été prises:

- La démission de Monsieur H. Faber de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée; décharge pour son mandat sera demandée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 2004;

- Monsieur L. Bevelander a été coopté aux fonctions d'administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 2004;

- Ces deux résolutions prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

A la suite de ces décisions, le Conseil d'Administration de la société est constitué comme suit:

- Mr L. Bevelander
- Mr J.O.H. van Crugten
- Mr P.J.H. Hermse
- Mme C.A.M. Peuteman.

*Pour la société*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001649.3/695/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

---

**STAR PARKS LUXEMBOURG HoldCo 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.038.

*Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 28 juillet 2004*

Entre

PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG, ayant son siège social au Pienzenauerstrasse 27, D-81679 München

et la société

MORGAN STANLEY AIP, GLOBAL DIVERSIFIED FUND, LP, DELAWARE LIMITED PARTNERSHIP ayant son siège social à One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, Etats-Unis.

La société PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG cède à MORGAN STANLEY AIP, GLOBAL DIVERSIFIED FUND, LP, qui accepte 4.054 parts sociales, représentant 0,8% du capital social de la société STAR PARKS LUXEMBOURG HoldCo 2, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

B. Nasr / K. van Baren

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003721.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

---



**EDDER S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 103.148.

In the year two thousand and four, on the eighth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg)

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of EDDER S.A. (hereinafter, the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103.148, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 September 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of Incorporation have not been amended since.

The meeting is presided over by Mr Eric Fort, licencié en droit, Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee Junglinster.

The chairman declared and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the members of the bureau and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document.

II.- As it appears from the attendance list, all the 3,000 shares are present or represented at the meeting, so that the meeting is regularly constituted.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

a.- Increase of the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) in order to increase the share capital of the company from its current amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) up to one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000.-) through the issue of fifteen thousand (15,000) new shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the company as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000.-) consisting of eighteen thousand (18,000) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions.

*First resolution*

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) in order to increase the share capital of the Company from its current amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) up to one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000.-) through the issue of fifteen thousand (15,000) new shares having a par value of one hundred euro (100.-) each.

The shareholders stated that the minority shareholder Mr Didier Brosst, prenamed, waived to his preferential subscription right and admitted to the subscription of the fifteen thousand (15,000) new shares the majority shareholder QUORUM NOMINEES LIMITED prenamed. The fifteen thousand (15,000) have been paid up by the subscriber by a contribution in kind consisting of seventy-five (75) existing shares of Société d'exploitation et de diffusion d'inventions nouvelles, SEDIN S.A., a company incorporated and existing under the laws of Geneva (Switzerland), registered at the Trade Register of Geneva under the number CH-660-0319976-5, having its registered office at rue Merle d'Aubigné, 24, 1211 Geneva 6 (Switzerland), valued at one million five hundred seventy-six thousand three hundred eighty-seven euro (EUR 1,576,387.-).

The contribution of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) is allocated to the share capital of the Company, the remaining portion being allocated to the share premium.

The value of these contributions has been described by a report of GESTOR, LUXEMBOURG, réviseurs d'entreprises, in Luxembourg, dated 4 November 2004, which will remain attached to the present notarial deed.

The conclusion of this report is the following:

«Sur base des vérifications effectuées telle que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie».

As a consequence of such contribution, 15% of the shares of Société d'exploitation et de diffusion d'inventions nouvelles, SEDIN S.A. are owned by the Company.

If according to the national law of the company which shares are contributed to the Company additional formalities are required to implement the transfer of these shares to the Company, the contributor will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that those formalities have been accomplished.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000.-) consisting of eighteen thousand (18,000) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seventeen thousand eight hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The documents having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EDDER S.A. (ci-après, la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.148, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 septembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Fort, licencié en droit, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, Junglinster.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les (3.000) actions sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) par l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) par l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur de cent euros (100,-) chacune.

Les actionnaires ont constaté que l'actionnaire minoritaire Monsieur Didier Brosset, prénommé, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, et ont admis à la souscription des quinze mille (15.000) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société QUORUM NOMINEES LIMITED, prédésignée.

Les quinze mille (15.000) actions nouvelles ont été libérées par le souscripteur par un apport en nature consistant en soixante-quinze (75) parts de Société d'exploitation et de diffusion d'inventions nouvelles, SEDIN S.A., une société constituée et existant suivant les lois de Genève (Suisse), enregistrée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le numéro CH-660-0319976-5, ayant son siège social à rue Merle d'Aubigné, 24, 1211 Genève 6 (Suisse), évaluées à un million cinq cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-sept euros (EUR 1.576.387,-).

La valeur de cet apport a été décrite dans un rapport de GESTOR LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises, au Luxembourg, du 4 novembre 2004, qui restera annexé au présent acte notarié.

L'apport d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) est alloué au capital social de la Société et la partie restant est allouée à la prime d'émission.

La conclusion de ce rapport est le suivant:

«Sur base des vérifications effectuées telle que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.»

A la suite d'un tel apport, 15% des parts sociales de Société d'exploitation et de diffusion d'inventions nouvelles, SEDIN S.A. sont détenus par la Société.

Si selon le droit national de la société dont les actions sont apportées à la Société, des formalités supplémentaires sont requises pour mettre en oeuvre le transfert de ces parts sociales à la Société, le contributeur entreprendra les formalités nécessaires aussi rapidement que possible et apportera au notaire soussigné la preuve pertinente que ces formalités ont été accomplies.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

*Frais et Dépenses*

Les frais et dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à dix-sept mille huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Fort, D. Brosset, S. Wolter-Schieres, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 2004, vol. 429, fol. 34, case 1. – Reçu 15.763,87 euros.

*Le Receveur* (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(002046.3/242/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**EDDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 103.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(002048.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**SEI INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 102.779.

In the year two thousand and four, on the eighteenth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED, a Bermuda exempted company, with registered office at Appleby Spurling Hunter, Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 35562,

here represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in the State of Florida, on October 15, 2004.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED (the Sole Shareholder) is the sole shareholder of SEI INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on August 27, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) by the issuance of five hundred (500) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the five hundred (500) new shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind (the Contribution) consisting of a portion of its limited partnership interest in SYKES INVESTMENTS C.V., a limited partnership under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, and its office address at 1043 BZ Amsterdam, Naritaweg 70, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce under number 34175196 (the Partnership) representing a 0.99999357825% limited partnership interest in the Partnership (the Partnership Interest).

The Contribution has, as of the date hereof, a fair market value in an aggregate amount of nine hundred and forty thousand nine hundred and five euro and forty-two cent (EUR 940,905.42), being the euro equivalent of one million one hundred and sixty-five thousand nine hundred and seventy US dollars (USD 1,165,970.-) by using the USD/EUR exchange rate of October 11, 2004 being 1.2392. The Contribution will be allocated as follows:

- (i) twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are allocated to the Company's share capital; and
- (ii) nine hundred and twenty-eight thousand four hundred and five euro and forty-two cent (EUR 928,405.42) are allocated to the share premium account of the Company.

It results from the certificate issued on the date hereof by the managing partner of the Partnership that, as of the date hereof:

- SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED is the full owner of the Partnership Interest;
- the Partnership Interest is fully paid up;
- SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED is solely entitled to the Partnership Interest and possesses the power to dispose of the Partnership Interest;
- the Partnership Interest is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Partnership Interest and the Partnership Interest is not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Partnership Interest be transferred to him;
- all the necessary authorisations have been obtained and all the necessary formalities have been performed in the Netherlands so that the Partnership Interest is freely transferable in accordance with the laws of the Netherlands and the articles of association of the Partnership;
- the fair market value of the Partnership Interest is worth at least USD 1,165,970.-.

It results from the certificate issued on the date hereof by the managers of the Company that the managers of the Company unanimously approve and agree that the Contribution has a fair market value of at least one million one hundred and sixty-five thousand nine hundred and seventy US dollars (USD 1,165,970.-).

The aforesaid certificates, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

5.1 «The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately twelve thousand euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED, une société exemptée des Bermudes, ayant son siège social à Appelby Spurling Hunter, Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 35562,

Ici représentée par Madame Céline Pignon, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 octobre 2004, en Floride.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED (l'Associé unique) est l'associé unique de SEI INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché du Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 27 août 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature (l'Apport) consistant en une partie de ses participations dans SYKES INVESTMENTS C.V., une société en commandite sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, au 1043 BZ Amsterdam, Naritaweg 70, immatriculée auprès du Registre commercial de la Chambre de commerce sous le numéro 34175196 (la Société en Commandite) représentant 0,99999357825% de ses participations dans la Société en Commandite (la Participation).

L'Apport a, ce jour, une valeur de marché d'un montant total de neuf cent quarante mille neuf cent cinq euros et quarante-deux cents (EUR 940.905,42), étant l'équivalent en euro d'un million cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix Dollars US (USD 1.165.970,-) en utilisant le taux de change du 11 octobre 2004 étant 1,2392. L'Apport sera affecté de la manière suivante:

- (i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont affectés au capital social de la Société;
- (ii) neuf cent vingt-huit mille quatre cent cinq euros et quarante-deux cents (EUR 928.405,42) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte du certificat délivré par l'associé commandité de la Société en Commandite, qu'à ce jour:

- SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED est le propriétaire de toute la Participation;
- la Participation est entièrement libérée;
- SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED est la seule titulaire des droits sur la Participation et possède le pouvoir de disposer de la Participation;
- la Participation n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Participation et la Participation n'est sujette à aucune saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Participation lui soit cédée;
- toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues et toutes les formalités ont été remplies aux Pays-Bas pour que la Participation soit librement cessible conformément aux lois des Pays-Bas et des statuts de la Société en Commandite;
- la valeur de marché de la Participation est évaluée à au moins USD 1.165.970,-.

Il résulte du certificat délivré ce jour par les gérants de la Société que tous les gérants de la Société unanimement approuvent que l'Apport ait une valeur de marché d'un montant d'au moins un million cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix Dollars US (USD 1.165.970,-).

Lesdits certificats, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ douze mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 octobre 2004, vol. 429, fol. 12, case 10. – Reçu 9.409,05 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(002050.3/242/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**SEI INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 102.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(002052.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**KLINGELNBERG LUXEMBURG A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 55.451.

Im Jahre zweitausendundvier, am achten Oktober.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch (Luxemburg).

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft KLINGELNBERG LUXEMBURG A.G., mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 21. Juni 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») Nummer 490 vom 1. Oktober 1996. Die Satzungen der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 11. März 2004, veröffentlicht im Mémorial Nummer 681 vom 2. Juli 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, wohnhaft in Luxemburg. Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Alexia Uhl, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur parapiert, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche dreißigtausend (30.000) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1. Änderung von Artikel 17 der Satzungen durch Einfügen eines zweiten Paragraphen:

**Art. 17. Zweiter Paragraph.** «Im Falle, wo eine Aktie vom Nutznießer und vom Eigentümer ohne Nutznießungsrecht gehalten wird, so steht ausschließlich dem Nutznießer das Stimmrecht bei der Generalversammlung zu.»

2. Änderung von Artikel 19 der Satzungen durch Einfügung eines dritten Paragraphen wie folgt:

**Art. 19. Dritter Paragraph.** «Im Falle, wo eine Aktie vom Nutznießer und vom Eigentümer ohne Nutznießungsrecht gehalten wird, stehen dem Nutznießer die Dividenden sowie die nicht ausgeschütteten Gewinne zu.»

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 17 der Satzung abzuändern durch Einfügung eines zweiten Paragraphen welcher wie folgt lautet:

«**Art. 17. Zweiter Paragraph.** Im Falle, wo eine Aktie vom Nutznießer und vom Eigentümer ohne Nutznießungsrecht gehalten wird, so steht ausschließlich dem Nutznießer das Stimmrecht bei der Generalversammlung zu.»

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 19 der Satzungen abzuändern durch Einfügung eines dritten Paragraphen welcher wie folgt lautet:

«**Art. 19. Dritter Paragraph.** Im Falle, wo eine Aktie vom Nutznießer und vom Eigentümer ohne Nutznießungsrecht gehalten wird, stehen dem Nutznießer die Dividenden sowie die nicht ausgeschütteten Gewinne zu.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Hansen, A. Uhl, P. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 octobre 2004, vol. 428, fol. 96, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 3. Januar 2005.

H. Hellinckx.

(002054.2/242/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**TERRA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 76, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 82.959.

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Marc Muller, gérant, demeurant à L-7416 Brouch (Mersch), 29, rue du Village.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée TERRA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., ayant son siège social à L-7416 Brouch (Mersch), 29, rue du Village, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 170 du 16 mars 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, prénommé, en date du 25 juin 2001 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1250 du 29 décembre 2001.

L'associé a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Brouch (Mersch) à Lintgen et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Lintgen.»

*Deuxième résolution*

L'associé décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-7450 Lintgen, 76, rue Principale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Muller, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 octobre 2004, vol. 429, fol. 14, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(002055.3/242/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**TERRA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 76, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 82.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(002057.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

**PHOENIX BIOCYCLE INDUSTRIES A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 69.658.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 8 novembre 2004*

- La démission de M. Steven Georgala avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2003 a été acceptée;
- la nomination de M. Hubert Steuerer comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2003 a été acceptée;
- la nomination de M. Andrew D. Willis comme administrateur supplémentaire avec effet au 20 avril 2004 a été acceptée;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

M. John B. Mills  
M. Hubert Steuerer  
M. Andrew D. Willis  
SOLON DIRECTOR LIMITED

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA02046. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(003828.3/631/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

**PRO MUNDO INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 69.562.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 8 novembre 2004*

- La démission de M. Steven Georgala avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2003 a été acceptée;
- la nomination de M. Hubert Steuerer comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2003 a été acceptée;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

M. John B. Mills  
M. Hubert Steuerer  
SOLON DIRECTOR LIMITED

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA02052. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(003831.3/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.